



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2895

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sécurité routière - Attribution d'une subvention au club motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2018 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018**  
**Délibération n° 2018-2895**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Sécurité routière - Attribution d'une subvention au club motocycliste de la Police nationale (CMPN) pour son programme d'actions 2018 relatif à la gestion du centre de formation Percigônes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

## Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

### I - Contexte

Le centre de formation Percigônes (piste d'éducation routière et citoyenne des gônes) est géré par le CMPN, association loi 1901 dont le siège se situe à Nanterre (92). Cette association est chargée par le Ministère de l'Intérieur de la formation continue des policiers motocyclistes de la Police nationale, de la formation et la sensibilisation des jeunes usagers de la route et du rapprochement de la Police avec les jeunes.

Le centre de formation Percigônes a été créé dans ce but en 2000. Cette piste d'éducation routière, unique en France, est située à Ternay (69). Elle est gérée par 5 policiers motocyclistes, tous diplômés du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, détachés par le directeur central des compagnies républicaines de sécurité (CRS).

Depuis 18 ans, le centre de formation Percigônes forme des collégiens du Rhône à la conduite des cyclomoteurs et sensibilise aux valeurs de citoyenneté. Cette formation pratique de 7 heures permet à ces jeunes conducteurs d'avoir une 1<sup>ère</sup> approche des dangers liés à la conduite d'un cyclomoteur et une application des règles de base du code de la route, en complément de l'attestation scolaire de sécurité routière délivrée au collège. Elle permet également d'inculquer les bons comportements et de lutter contre les conduites à risques.

### II - Objectifs

Priorité affichée dans le plan de déplacements urbains (PDU), la Métropole de Lyon s'investit depuis de nombreuses années dans l'amélioration de la sécurité routière. L'analyse des données accidentologiques transmises par les forces de l'ordre révèle que les accidents des 2 roues motorisés sont largement surreprésentés sur la Métropole. En effet, alors que les 2 roues motorisés ont une part modale de seulement 0,6 %, 31 % des accidents concernent un 2 roues motorisé.

En plus de l'entretien régulier et de l'amélioration des voiries afin de réduire le nombre d'accidents sur l'agglomération lyonnaise et, notamment, des 2 roues motorisés, il convient également d'agir sur les comportements des conducteurs.

Le document général d'orientation (DGO) pour la sécurité routière du Rhône, réalisé par la Préfecture du Rhône et dont la Métropole est signataire, identifie, notamment, 2 cibles prioritaires : les 2 roues motorisés et les jeunes. Ainsi, le soutien aux associations permettant le passage gratuit du permis de conduire "apprenti motocycliste", prioritairement en faveur des jeunes issus de quartiers défavorisés, figure dans les enjeux locaux de ce document pour la période 2018-2022.

Dans ce cadre, le Département du Rhône et la Préfecture du Rhône subventionnent le centre Percigônes depuis sa création.

Chaque année, près de 1 200 jeunes sont ainsi formés et sensibilisés gratuitement par le centre de formation Percigônes.

Suite à la création de la Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le centre de formation Percigônes sollicite, pour le versement d'une subvention de fonctionnement, à la fois la Métropole et le Département du Rhône, au regard de la proportion de collégiens formés scolarisés sur le territoire de chacune de ces collectivités. Aujourd'hui, près de 75 % des élèves formés sont scolarisés dans des collèges situés sur le territoire de la Métropole.

### III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2017 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2017-2124 du 18 septembre 2017, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 344 € au profit de la ligue nationale des clubs motocyclistes de la Police nationale dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2017. Au cours de l'année 2017, le centre de formation Percigônes a dispensé 832 formations au permis de conduire "apprenti Motocycliste" et délivré 737 permis de conduire "apprenti Motocycliste".

### IV - Programme d'actions pour 2018 et plan de financement prévisionnel

En 2018, le programme d'actions proposé par le centre de formation Percigônes reprendra les principales orientations du programme d'actions 2017 en développant, notamment, les actions suivantes :

- la formation pratique et la délivrance du permis de conduire "apprenti motocycliste" pour au moins 400 adolescents des collèges publics ou privés situés sur le territoire de la Métropole,
- l'apprentissage, au cours de ces formations, des valeurs de citoyenneté et une sensibilisation aux dangers de la route,
- l'engagement des moniteurs du centre de formation Percigônes à établir avec les collégiens formés des échanges constructifs visant à l'amélioration des rapports entre la Police nationale et la population.

#### Budget prévisionnel 2018 du centre de formation Percigônes

Recettes	Montant (en €)	Dépenses	Montant (en €)
subvention Métropole	33 323	loyer	33 000
subvention Département du Rhône	15 000	assurances	9 500
subvention État (Préfecture - plan départemental d'action et de sécurité routière -PDASR-)	5 000	carburants/huiles	6 500
		entretien/réparations/matériel pédagogique	1 500
		téléphonie/bureautique/communication/poste	1 400
		équipement (radios, casques, gants, etc.)	1 000
		divers	423
<b>Total</b>	<b>53 323</b>	<b>Total</b>	<b>53 323</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 33 323 € au profit du CMPN dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2018. Ce montant constitue une diminution de près de 6 % par rapport à la subvention versée au titre de l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 323 € au profit du CMPN, dans le cadre de son programme d'actions relatif à la gestion du centre de formation Percigônes pour l'année 2018,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le CMPN définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - fonction 844 - opération n°0P09O3338A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**